**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | CLIMA C3 |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail : Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | Christian HOLZLEITNER [Christian.holzleitner@ec.europa.eu](mailto:Christian.holzleitner@ec.europa.eu)  +32 460 755 723  1  3ème **trimestre 20**23**1**  2 **an(s)1**   **Bruxelles**  **Luxembourg**  A**utre: ……………..** |
|  **Avec indemnités**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** IEA, OECD, Worldbank, IRENA, IAEA, IIASA, FAO | |

1. **Nature des fonctions**

Situés dans des bureaux récemment rénovés au cœur du quartier européen, nous sommes: une équipe très motivée de 14 professionnels, composée d’économistes, de juristes, de scientifiques, travaillant dans le cadre des politiques d’action pour le climat. Nous développons et mettons en œuvre des politiques en faveur d’une bioéconomie neutre pour le climat, qui couvrent les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant de la gestion des terres, des forêts, de l’agriculture et de la biomasse. Notre unité:

* + Développe les politiques de l’UE en matière d’absorptions de carbone tant dans le secteur des terres que dans l’industrie, y compris l'utilisation de la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BECCS) et le captage direct dans l'atmosphère (DAC), ainsi que l’utilisation de la biomasse comme matériel.
  + Est responsable de la révision du règlement relatif à l’utilisation des terres, à la foresterie et à l’agriculture, incluant également l'amélioration du suivi des zones riches en carbone et en biodiversité, et l'établissement d'objectifs des États membres.
  + Suit le processus de codécision sur la proposition de la Commission relative à la certification des absorptions carbone.
  + Travaille sur de nouvelles incitations pour que les gestionnaires de terres soient mieux récompensés pour une gestion des terres respectueuse du climat («Carbon Farming»);
  + Participe aux politiques et programmes de recherche connexes, y compris la mission sur les sols.

1 Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

Nous proposons un poste d'expert national détaché au sein de notre équipe. Ce poste offre une expérience stimulante dans l’un des domaines d’action à fort potentiel de développement de la DG CLIMA.

ANALYSE ET SOUTIEN DES POLITIQUES

* + Mettre en œuvre le règlement LULUCF dans le cadre du paquet «Fit for 55», y compris les liens entre les différentes propositions du pacte vert européen, en mettant l’accent sur l’utilisation des terres, la foresterie, l’agriculture et la bioéconomie.
  + Préparer et assurer des présentations, rédiger des articles, conduire des analyses statistiques et autres travaux pour l'élaboration de politiques informées et s'appuyant sur de solides analyses.
  + Préparer des stratégies, des documents d’information, des textes législatifs, des briefings, des réponses aux questions des citoyens ou aux questions parlementaires, des négociations avec d’autres services, en particulier la DG AGRI et la DG ENV

DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES

* + Contribuer au développement des domaines à fort potentiel tels que: le cadre de certification des absorptions de carbone, en particulier le stockage du carbone dans les sols agricoles; le développement de la bioéconomie dans le cadre des politiques climatiques post-2030;
  + En collaboration avec plusieurs unités, réexaminer le besoin d'action dans le secteur des terres afin d'établir des objectifs 2040 qui permettront une augmentation des absorptions de carbone vers 2050. Travailler pour une gouvernance sectorielle renforcée et intégrée ainsi qu'un meilleur suivi des puits de carbone naturels (par exemple au moyen des satellites et du programme Copernicus), ce qui permettra de mieux inciter les agriculteurs et des sylviculteurs à adopter des pratiques bénéfiques d'un point de vue climatique, environnemental et économique;
  + Accomplir les tâches générales ou spécifiques liées au poste et à la réalisation des objectifs de l’unité; RELATIONS INTERINSTITUTIONNELLES
  + Aider les fonctionnaires de la Commission à représenter la Commission devant le Conseil, le Parlement européen et les autres institutions sur les questions liées au poste

1. **Qualifications requises**

# Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

* Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
* Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
* Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

# Critères de sélection

Diplôme

* + diplôme universitaire ou
  + formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : l’ingénierie, l’économie, la géographie, les sciences de l’environnement ou des domaines similaires

Expérience professionnelle

De préférence au moins 3 ans dans un domaine lié au climat; expérience dans la modélisation ou la gestion de données (par exemple données provenant de rapports internationaux).

Une connaissance générale de la politique climatique de l’UE ainsi que des politiques sectorielles connexes pour un ou plusieurs secteurs serait un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une très bonne maîtrise de l’anglais (principale langue de travail de l'unité).

La capacité à travailler dans d’autres langues officielles de l’UE serait considérée comme un atout.

1. **Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

1. **Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

# Informations de contact

* **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu.](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu)

# Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) [OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

# Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.